

# Attentat à Magdebourg : Que sait-on sur l'auteur, Taleb A. ?

écrit par Jean Schoving | 28 août 2025



Attentat à Magdebourg : Que sait-on sur l'auteur, Taleb

**A. ?**

*Quelques minutes après l'attentat à Magdebourg, son auteur, Taleb A. a été arrêté. Il est en détention préventive. Dès avant le procès, il s'est exprimé sur l'attentat dans différentes lettres. Beaucoup de questions restent encore en suspens. Ce que l'on sait aujourd'hui sur les motifs, l'origine et l'enquête – les questions les plus importantes et les réponses.*

**Qui est l'auteur de l'attentat, Taleb A. ?**

Concernant l'[auteur de l'attentat de Magdebourg](#), il s'agit de Taleb A., un quinquagénaire originaire d'Arabie Saoudite. Il a agi seul, selon l'agence de presse Deutsche Presse-Agentur, il est originaire de Al-Hofu, dans l'Est de l'Arabie Saoudite, et vivait en Allemagne depuis 2006. Après son arrivée, il avait d'abord séjourné à Hambourg pour des études avec une autorisation de séjour – selon le Sénat à Hambourg, il était déclaré dans la ville de la Hanse du 3 mars 2006 au 14 janvier 2008.

**En 2016, il a bénéficié du droit d'asile en tant que réfugié politique : il serait chiite.** Selon les indications du ministre de l'Intérieur du Land de Saxe-Anhalt, Tamara Zieschang (CDU), Taleb A. bénéficie d'un titre de séjour à durée indéterminée.

**L'homme de 50 ans travaillait à la clinique Salus à Bernburg, dans l'arrondissement du Salzland, en tant que spécialiste en psychiatrie et psychothérapie.** Il était également employé depuis 2020 dans un établissement spécialisé pour l'internement de délinquants psychologiquement malades ou toxicomanes, mais avait été déclaré dernièrement en incapacité de travail. L'auteur de l'attentat avait été licencié encore avant Noël.

**Où se trouve Taleb A. maintenant ?**

Le conducteur de la voiture bélier du marché de Noël de Magdebourg a été transféré le 7 juillet dans une prison à Berlin. Auparavant, Taleb A. avait été transféré le 15 avril de la prison de Dresde dans l'établissement pénitentiaire *JVA Leipzig* avec hôpital. Un porte-parole du ministère de la Justice à Dresde avait confirmé des informations correspondantes à la Deutsche Presse-Agentur.

Selon les services de sécurité, le coupable aurait refusé, en dernier lieu totalement, la prise de nourriture et se serait fait remarquer par un « comportement rebelle ». Début janvier, l'homme interné en détention préventive avait été transféré de la JVA Burg, en Saxe-Anhalt, dans un premier temps à Dresde. Du 30 janvier au 6 mars, il avait déjà été interné une première fois dans la JVA Leipzig avec hôpital. Déjà à l'époque, il s'agissait d'un comportement irrégulier en matière de nourriture.

Peu de temps après son crime, il avait été emprisonné dans l'établissement pénitentiaire JVA à Burg. Au vu du grand nombre de personnes concernées et du fait que l'homme avait lui-même travaillé dans un établissement spécialisé pour délinquants malades, il avait été transféré début janvier 2025. Selon les services de sécurité, le but était d'empêcher ainsi une proximité humaine de l'auteur de l'attentat avec des personnes concernées ou des gens avec lesquels il avait eu auparavant des contacts dans le cadre professionnel.

### **Quelles étaient les motivations du criminel pour son attentat ?**

C'est là l'objet de l'enquête. Elle est menée par le Parquet à Naumburg. Mais par suite des recherches des médias et de l'élucidation politique de l'attentat qui vient de commencer, les informations s'accroissent entre-

temps selon lesquelles Taleb A. s'est fabriqué plusieurs spectres de l'ennemi : sur les réseaux sociaux, il se présentait comme critique véhément de l'islam et de l'Arabie Saoudite, mais l'Aide laïque aux réfugiés de Cologne et l'État allemand faisaient également partie de ses clichés de l'ennemi. Le ministre de l'Intérieur d'Allemagne fédérale, Nancy Faeser (SPD) avait qualifié l'auteur de l'attentat peu de temps après les faits de « manifestement islamophobe ».

À en croire le magazine d'informations « Der Spiegel », dans l'état actuel de l'enquête, Taleb A. aurait agi pour des « motifs en majeure partie personnels ».

**Pour quelle raison MDR qualifie-t-elle Taleb A. de coupable ?**

*En règle générale on parle en cas d'acte de violence et de crime jusqu'au jugement de « coupable présumé ». En effet : chaque personne accusée de crime ou délit est considérée comme innocente jusqu'à la preuve légale de sa culpabilité. Nous faisons une exception si la culpabilité est bien prouvée. C'est justement le cas pour l'attentat de Magdebourg. Ici, le délit s'est passé en public. Taleb A. a été arrêté, après être sorti du véhicule du crime. C'est pourquoi nous parlons de Taleb A. comme auteur de l'attentat et conducteur de la voiture bélier ayant entraîné la mort et renonçons à ajouter « présumé ».*

Selon le chercheur en matière de radicalisation, Hans Goldenbaum, il est manifeste au regard des activités de l'individu sur les réseaux sociaux que le criminel a reproché aux Allemands, d'avoir permis la fuite, la migration et l'asile par exemple à des Syriens. « On remarque qu'il s'estime attaqué et injurié par la société allemande, parce qu'elle est libérale et cosmopolite », a déclaré Goldenbaum à MDR en décembre.

## **Quand et où doit se dérouler le procès contre Taleb A. ?**

L'accusation de l'auteur de l'attentat de Magdebourg a été introduite en justice à la mi-août. Selon le Parquet à Naumburg, Taleb A. est accusé de meurtre à six reprises, de 338 tentatives de meurtre et de coups et blessures dans 309 cas. Le Parquet a enquêté contre le médecin d'Arabie Saoudite pendant des mois.

La date de début du procès contre Taleb A. n'est pas encore connue. La construction du nouveau bâtiment du tribunal doit en principe être achevée en septembre. Le ministre de la Justice, Franziska Weidinger (CDU), a déclaré en juin que le procès durerait environ un an.

## **Comment s'est prononcé jusqu'à présent Taleb A. au sujet de l'attentat ?**

Dès avant le début du procès contre lui, Taleb A. s'est prononcé à plusieurs reprises concernant l'attentat du marché de Noël. Comme on l'a appris fin juillet, il s'est adressé par courrier à au moins cinq victimes de l'attentat. Dans ces courriers, il demandait qu'on l'excuse et a décrit les faits selon son propre point de vue.

Par une autre lettre de huit pages, Taleb A. s'est apparemment adressé au Parquet. Dans ce courrier, il aurait justifié l'attentat. Selon un rapport de *Volkstimme* – La voix du peuple -, il y aurait même prononcé de nouvelles menaces : s'il avait une machine à remonter le temps, il attaquerait une nouvelle fois le marché de Noël. Selon les enquêteurs, une comparaison des écritures a confirmé que le courrier était authentique. Mais le Parquet n'a pas voulu jusqu'à présent ni confirmer, ni démentir le courrier dans la presse.

Au mois d'août, Taleb A. s'est également adressé par

écrit aux médias. Comme le Parquet de Naumburg l'a confirmé, plusieurs courriers ont été adressés à diverses rédactions. Auparavant, le magazine *Der Spiegel* avait rapporté qu'entre autres une lettre manuscrite de 10 pages provenant de l'auteur de l'attentat avait été réceptionnée.

## **Que sait-on sur les problèmes psychiques de Taleb A. ?**

L'enquête concernant le parcours meurtrier sur le marché de Noël à Magdebourg en décembre se poursuit. **On examine également dans quelle mesure la culpabilité du criminel pourrait être restreinte. Une expertise psychiatrique doit le clarifier définitivement. Mais on est encore dans l'attente du résultat.** Dans un premier temps, on disait qu'elle serait établie aux environs de Pâques. Le Parquet de Naumburg avait laissé entendre début février 2025 tenir Taleb A. comme « sans doute pénalement responsable ».

## **Examen psychiatrique**

En juin 2025, le Parquet de Naumburg a communiqué que l'auteur de l'attentat de Magdebourg ne serait pas admis en psychiatrie, mais restait en détention préventive. La décision aurait été prise sur la base de l'expertise psychiatrique provisoire légale. Il n'y aurait aucune raison de transformer l'actuel mandat d'arrêt contre Taleb A. en mandat d'internement provisoire, disait-on. Le Parquet a annoncé en même temps qu'il publierait des informations plus précises sur l'expertise psychiatrique dans son arrêté définitif. Cela devait en principe intervenir durant l'été.

Dans ce contexte, des recherches de MDR ont attiré l'attention : **selon ces recherches, Taleb A. aurait fait allusion à son acte des mois auparavant lors d'une conversation avec des collègues.** Dans un bureau de

l'établissement spécialisé pour délinquants malades à Bernburg, il aurait répondu textuellement à la question de deux collègues s'il allait bien : « **Non, je me trouve en guerre, non pas au sens métaphorique, mais dans une guerre véritable, dont l'issue sera soit de mourir, soit d'assassiner.** »

Comme conséquence de ces révélations, la société propre du Land Salus GmbH, qui gère l'établissement spécialisé pour délinquants malades, avait annoncé une enquête particulière et suspendu à titre provisoire le médecin chef de service. Cette suspension a été révoquée entre-temps. Selon la société Salus, « il n'existe pas de reproches justifiant des mesures en matière de droit du travail ». Selon un article de Volksstimme, il y a eu cessation du contrat de travail directement après.

**Les médias le nommaient « Dr. Google » : Taleb A. est-il vraiment médecin ?**

Des articles de presse ont nourri à cet égard des doutes, que les autorités compétentes ont toutefois repoussés. **Des employés de l'établissement spécialisé pour délinquants malades auraient appelé communément Taleb A. « Dr. Google »**, a écrit par exemple avant Noël 2024 le journal Mitteldeutsche Zeitung – parce que **l'homme « devait regarder sur Internet avant tout diagnostic »**, comme l'a déclaré un membre du personnel lors d'un entretien avec le journal MZ. Selon ses dires, Taleb A. procédait fondamentalement seul à ses visites. Il y aurait eu des patients qui auraient refusé de se faire traiter par lui. MDR a également connaissance de **doutes provenant de Bernburg sur les compétences médicales de l'auteur de l'attentat**, entre autres pour cause de rapports sur de possibles erreurs médicales.

**Selon des articles de presse, des collègues de son époque à la Clinique universitaire à Hambourg avaient**

formulé des réserves quant à confier des patients à Taleb A.. Il aurait réagi agressivement à des remarques. Les médecins cadres auraient mis fin au contrat de formation.

La direction de la clinique de Bernburg a rejeté les reproches : elle n'aurait pas connaissance de plaintes de cette nature. Le dossier de membre du personnel de Taleb A. ne donne lieu à aucun motif de mettre en doute sa qualification.

L'Ordre des médecins du Land s'est exprimé de manière analogue : il a communiqué à MDR Saxe-Anhalt qu'aucune plainte ou information concernant le médecin ne lui serait parvenue. Diplôme de spécialiste et diplôme d'approbation lui auraient été présentés, quand Taleb A. est devenu membre de l'Ordre des médecins de Saxe-Anhalt. Le Ministère des affaires sociales de Saxe-Anhalt, dont relève la clinique Salus en qualité d'autorité de tutelle, a communiqué à MDR Saxe-Anhalt qu'il n'existait aucun doute quant à la qualification médicale de Taleb A. C'est ainsi que selon le Ministère, il avait été vérifié lors du processus d'embauche si l'homme était spécialiste reconnu et était détenteur d'une immatriculation médicale.

Mi-juin 2025, l'exploitant de la clinique Salus a communiqué que dans le cadre d'un examen particulier, 70 collègues de Taleb A. avaient été interrogés concernant de possibles indices. En outre, plus d'un million de fichiers avaient été analysés quant à l'existence de mots-clés à ce titre. Fin juillet ou début août, les résultats doivent en être résumés dans un rapport final.

### **Critiques à l'égard des autorités**

**Pourquoi n'a-t-on pu arrêter l'auteur de l'attentat ?**

**L'auteur de l'attentat aurait déjà proféré des menaces**

**d'acte terroriste dès 2013.** Selon le ministère de l'Intérieur de Mecklenburg-Poméranie antérieure, il y avait eu à l'époque une dispute avec l'Ordre des médecins du Land lors de la formation de spécialiste de Taleb A., concrètement en raison de la reconnaissance de résultats d'examen. **Taleb A. aurait menacé téléphoniquement l'Ordre des médecins d'actes qui donneraient lieu à un « émoi international », et avait fait référence à l'attentat lors du marathon de Boston, à l'occasion duquel plusieurs personnes avaient perdu la vie.** Selon les indications, des enquêteurs avaient perquisitionné son domicile après les menaces et contrôlé des appareils électroniques. Mais ils n'avaient pas découvert d'indices quant à une préparation concrète d'un attentat.

En conséquence, Taleb A. était connu également des autorités fédérales compétentes comme suspect potentiel au plus tard début 2015.

C'est ce que montrent également ces chiffres : **avant l'attentat de Magdebourg, les autorités allemandes de sécurité ont enregistré plus de 100 incidents mettant en cause Taleb A.** C'est ce qui ressort d'un rapport dont il avait été question en janvier 2025 auprès de la commission fédérale interne. Le rapport est l'œuvre du ministère fédéral de l'Intérieur et repose sur des données communiquées à l'Office fédéral de la police judiciaire Bundeskriminalamt (BKA) par les autorités fédérales et plusieurs Länder.

**Que sait-on de l'information préventive de délinquants potentiels dont Taleb A. a fait l'objet ?**

Parce que Taleb A., selon des recherches de MDR, avait adressé un courriel au Parquet de Cologne qui avait été considéré comme menace abstraite, il a manifestement fait l'objet en septembre 2023 d'une information

préventive de délinquants potentiels – *Gefährderansprache* – par la police. Dans ledit courriel, Taleb A. aurait écrit : « **C'est pourquoi je n'ai pas mauvaise conscience pour les événements qui auront lieu dans les prochains jours (...).** » Une autre *Gefährderansprache* est intervenue, ainsi que le dit le ministre de l'Intérieur de Saxe-Anhalt, Tamara Zieschang (CDU), le 4 octobre 2024 : Taleb A. aurait menacé auparavant un avocat, qui l'avait défendu jadis dans une procédure, ainsi que la famille de celui-là et des collaborateurs du cabinet d'avocat. Une information préventive de délinquants potentiels aurait eu lieu au poste de police dans l'arrondissement de Salzland, une autre au lieu de travail du futur auteur de l'attentat à Bernburg.

**Mot-clé : *Gefährderansprache***

**Mais ce n'est pas tout : en janvier 2025, Zieschang a déclaré que la Police de Dessau avait ouvert une enquête contre le futur auteur de l'attentat après un courrier de Taleb A. en décembre 2023.** Dans ce courrier, Taleb A. avait critiqué le traitement par l'Allemagne des demandeurs d'asile saoudiens et menacé de vengeance. Par la suite, il y aurait eu cinq tentatives de soumettre Taleb A. à nouveau à une information préventive de délinquants potentiels. Mais à ces différentes occasions, Taleb A. n'aurait été rencontré ni à son domicile, ni au travail. Selon un article du « Frankfurter Allgemeinen Zeitung », la tentative de procéder à une perquisition avait été repoussée par un juge. La procédure avait été suspendue par la suite.

**Pourquoi Taleb A. travaillait-il comme médecin en dépit de la *Gefährderansprache* ?**

Taleb. A travaillait comme médecin chef de service depuis 2020. Il travaillait dans l'établissement

spécialisé pour délinquants malades à Bernburg avec des délinquants toxicomanes. Bien qu'il fût responsable du suivi psychiatrique des patients et que l'information préventive ait eu lieu sur le lieu de travail, il n'y a eu aucun échange entre l'employeur, l'entreprise sanitaire Salus et la Police. « La Police n'a pas communiqué la raison de la visite rendue à l'employé Taleb A. », a dit à cet égard une porte-parole de Salus. L'Office fédéral de la police judiciaire LKA a communiqué à ce sujet que directement après l'information préventive, aucun indice en faveur du fait que « des dangers dans l'entourage de l'employeur puissent être empêchés par une transmission de données ». Ainsi, les conditions n'auraient pas été remplies pour une transmission de données, selon l'état actuel des vérifications.

### **Comment les gens connaissant Taleb A. décrivent-ils le quinquagénaire ?**

Taha Alhajji, un avocat originaire d'Arabie Saoudite a rapporté à MDR que le **criminel était considéré dans la communauté d'Arabie Saoudite en Allemagne comme agressif et isolé**. Il n'est pas clair pour Alhajji pour quelle raison la Police n'a pas réagi à la suite des menaces proférées par l'auteur de l'attentat sur Internet. Taleb A. y postait des déclarations telles que « **Si l'Allemagne veut nous tuer, nous les abattons.** »

***Taleb est une personne généralement agressive. Il est contradictoire, ignorant et prétentieux, mais alors très prétentieux. Il traite les gens de façon correspondante.***

Taha Alhajji, avocat d'Arabie Saoudite

Un voisin a décrit Taleb A. dans le cadre d'une interview de MDR le lendemain des faits comme « très retiré et renfermé ». On l'aurait rencontré une fois en

ville faisant des courses. « Mais pour moi, c'était un voisin absolument normal, un citoyen tout à fait normal. »

### **Taleb A. aurait porté plainte à plusieurs reprises. Que sait-on à ce sujet ?**

Entre avril 2023 et octobre 2024, Taleb A. a porté plainte à cinq reprises. Il a fait valoir dans un premier temps qu'une clé USB lui avait été dérobée dans sa boîte à lettres, comportant des preuves de délits de l'État d'Arabie Saoudite. Il s'est également attaqué à l'Aide laïque aux réfugiés, une association qui défend les intérêts de réfugiés laïques. Il a reproché à deux reprises des comportements sexuels inappropriés à des collaborateurs. S'y ajoutent deux autres cas, pour de prétendues menaces par le gouvernement d'Arabie Saoudite et pour diffamation.

### **Le coupable aurait été partisan de l'AfD. Que sait-on à ce sujet ?**

Comme cela ressort de recherches de MDR, le coupable est manifestement partisan de l'AfD. C'est ce qu'indiquent plusieurs messages sur le réseau social « X », dont l'authenticité a été confirmée à MDR et dont Der Spiegel a également parlé le matin du 21 décembre. Au cours de l'été 2024, il a partagé un tweet du chef de l'AfD, Alice Weidel et écrit à ce sujet : « La Gauche est folle ; Nous avons besoin de l'AfD pour protéger la Police contre elle-même. » Beaucoup de ces messages ne sont plus consultables entre-temps.

### **Autre reproche : Taleb A. détenait-il des photos d'abus sexuels ?**

Il a été révélé en mars que dans l'affaire Taleb A., les enquêteurs faisaient des recherches à propos d'une autre suspicion. Selon des informations des journaux *Mitteldeutsche Zeitung* et *Die Welt*, des photos figureraient sur l'ordinateur de l'individu mettant en scène des abus sexuels sur des filles mineures. Le Parquet de Halle a déclaré à MZ en mars que le dépouillement de supports de données avait donné lieu à un « début de suspicion » correspondant. La présomption d'innocence serait en vigueur jusqu'à l'exploitation. En mai 2025, le Parquet avait communiqué sur question de MDR Saxe-Anhalt que l'enquête concernant ce grief se poursuivait.

[Source](#)

**Traduction par Jean Schoving pour Résistance républicaine**